

Grenoble, le 20 novembre 2013

## **Soirée Beaujolais Nouveau : la Ville de Grenoble et la Préfecture de l'Isère adoptent un dispositif concernant la consommation d'alcool sur la voie publique**

Afin d'éviter les nuisances nocturnes pouvant être liées à la soirée du Beaujolais Nouveau, et en complément des mesures déjà prises de façon pérenne par la municipalité (Charte pour la qualité de la Vie Nocturne, présence de la Police Municipale en soirée, arrêté estival relatif à la vente et à la consommation d'alcool en centre-ville), la Ville de Grenoble, en partenariat avec les services de l'Etat, a adopté un arrêté visant à interdire la vente à emporter, le transport et la consommation des boissons alcoolisées du jeudi 21 novembre 2013 à 21h au vendredi 22 novembre 2013 à 05h sur les voies et places publiques (ne sont pas compris les terrasses dûments autorisées) suivantes de la commune de Grenoble :

- Rue Guy Pape
- Rue Cujas
- Rue Renaudon
- Rue du Palais
- Passage du Palais
- Rue Brocherie
- Rue Barnave
- Place de Gordes
- Place Sainte Claire
- Rue du Valbonnais
- Passage de la République
- Rue Bayard
- Rue des Clercs
- rue Auguste Gaché
- Rue Jean-Jacques Rousseau
- Rue Président Carnot
- Rue Lafayette
- Rue d'Agier
- Grand-Rue
- Place Claveyson
- Place Saint-André
- Place aux Herbes
- Place d'Agier
- Place Notre Dame
- Jardin de Ville
- Rue de la République
- Rue Pierre Duclos
- Rue de la Paix
- Rue Saint Hugues
- Place des Tilleuls
- Rue Jean-François Haché
- Rue Diodore Rahoult

Comptant sur vous pour relayer l'information,  
Cordialement,

*Ville de Grenoble – Service presse – Maxime Kléthi : 04.76.76.39.21 / 06.72.35.41.36  
Préfecture de l'Isère – Service presse – Sarah Barbieri : 04.76.60.48.05*